

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2015

Réception par le Prefet : 20/10/2015

Publication : 23/10/2015



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Communication**

au Conseil départemental

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-7-2-2

Séance du vendredi 16 octobre 2015

**COLLABORATION RENFORCEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ET  
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. HABIG, Mme VALLAT.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la réunion des Assemblées départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 25 septembre 2015,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative à la volonté de collaboration renforcée entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, approuvée lors de la session commune des assemblées départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à Colmar le 25 septembre 2015, et portant sur la fusion des agences économiques, la fusion des agences touristiques, l'actualisation des statuts départementaux réglémentant le repos dominical et la mutualisation des actions et des moyens.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN